

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 FEVRIER 2017

Monsieur le Maire remercie les organisateurs de la fondue géante qui a rassemblé beaucoup de monde et qui s'est parfaitement bien déroulée.

Monsieur le Maire présente les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en mairie depuis la dernière réunion du Conseil.

Révision du P.L.U. : transfert de compétence à Thonon Agglomération

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération issue de la fusion des Communautés de Communes du Bas Chablais et des Collines du Léman avec extension à la Commune de Thonon-les-Bains, est compétente, à partir du 1^{er} janvier 2017, en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de cartes communales.

Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune du Lyaud étant en cours de révision, le Conseil Municipal demande la poursuite et l'achèvement de la procédure par la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération ».

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal : Le bulletin semestriel de ce début d'année est en cours de distribution ;

Maison médicale : Les travaux d'aménagement sont en cours ; le planning devra impérativement être respecté pour que les locaux soient utilisables début avril 2017 ;

P.L.U. : La réunion du 23 janvier 2017 avec les services de l'Etat et autres personnes publiques associées s'est très bien déroulée ; avant d'être étudié dans le détail, le projet proposé a globalement été bien évalué ;

Résidence Autonomie : A partir du 24 mars 2017, et en attendant l'approbation du P.L.U., la Commune devra appliquer les règles du Règlement National d'Urbanisme. Cette obligation permettra le dépôt du Permis de Construire de la Résidence Autonomie et du programme de logements plus tôt que prévu ;

Fuites d'eau : Plusieurs interruptions de l'alimentation en eau potable ont eu lieu suite à une panne au niveau d'une pompe sur le captage des Verdets et de fissures sur le réseau en raison du gel. Les réparations nécessaires ont été effectuées rapidement et efficacement afin de pallier le plus vite possible les désagréments causés. Des interventions sont encore nécessaires sur le secteur des Chambrettes pour améliorer le débit et la pression de l'eau ;

Fontaine des Cathelins : Des travaux ont été effectués pour réguler le débit et un compteur a été posé ;

Travaux Chemin des Derrys : Les travaux d'assainissement sont pratiquement terminés ; les branchements individuels vont être réalisés ;

Ecole : Une direction unique regroupant les classes de primaire et de maternelle sera instaurée au Groupe Scolaire dès le mois de septembre 2017 ;

Chiens : le problème récurrent des chiens en divagation et des aboiements intempestifs sont évoqués ; de nombreuses plaintes sont déposées régulièrement en mairie. Il est souhaitable que les propriétaires assument leur responsabilité pour préserver la sécurité et la tranquillité des autres.